MAIRIE DE WANQUETIN

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU 24 Novembre 2025

Membres présents : 11
MM. BOUET-SAUVETERRE Jean-Marie, BRABANT Carine, LEMAIRE Marie-José, Régine BENHENNOU, ZURAWSKI Christian, JAGOURY Patrick, DEBONNE Denis, Guillaume LEFEBVRE, ELOY Laurent, PENIN Cyril, FROMENT Maxime.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 4
Monsieur SERON Gérard donne procuration à Monsieur ELOY Laurent
Monsieur BEN Stéphane donne procuration à Monsieur LEFEBVRE Guillaume
Monsieur IOOS Emmanuel donne procuration à Monsieur BOUET-SAUVETERRE Jean-Marie
Madame FLAMENT Sonia donne procuration à Monsieur PENIN Cyril

Convocation du 12 Novembre 2025

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Le secrétaire de séance est Monsieur PENIN Cyril

1/ CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS ET LES COMMUNES GERANT UNE MEDIATHEQUE

Monsieur le Maire informe le conseil que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois s'engage depuis 2 ans sur la réflexion de création d'un réseau de lecture publique. Cette réflexion se fait au côté des services de la médiathèque départementale et de la DRAC dans le cadre du Contrat Territoire Lecture.

La convention a pour but de définir les modalités et conditions d'adhésion au réseau lecture publique des Compagnes de l'Artois et de préciser les engagements des communes et de la communauté de communes.

Après lecture de la convention Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de signer la présente convention.

Après délibération, les membres du conseil présents votent à l'unanimité « pour » autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ainsi qu'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les démarches liées à cette convention pour la commune.

2/ REGULARISATION DES SOMMES DUES PAR LA SOCIETE PYLONE ON TOWER SUR LEQUEL EST PRESENT L'OPERATEUR FREE MOBILE

Monsieur le Maire informe que la société On Tower détenteur du pylone électrique où est situé l'antenne FREE MOBILE nous doit des loyers annuels comme prévus dans la convention signée entre la commune et l'opérateur Free Mobile.

En effet, après avoir eu contact avec la société, celle-ci nous a informé qu'elle n'a pas réglé les loyers de 2020 à 2025.

Afin de régulariser ces sommes, nous joignons un tableau effectué par la Société On Tower reprenant les sommes que la commune doit percevoir au titre de la location pour l'emplacement destiné à accueillir les installations de télécommunication et particulièrement pour l'antenne FREE MOBILE.

Après lecture de la convention Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de faire les titres de recettes pour les années 2020 à 2025 pour un coût total de 19 024.48 € se décomposant comme suit :

2020 : 3 052.28 €
2021 : 3 097.98 €
2022 : 3 123.60 €
2023 : 3 186.06 €
2024 : 3 249.78 €
2025 : 3 314.78 €

Après délibération, les membres du conseil présents votent à l'unanimité pour réclamer ces sommes dues par le biais d'un titre de recettes auprès de la société On Tower de Boulogne-Billancourt.

3/ Subvention à la coopérative scolaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du vote du budget, une ligne budgétaire est créée au compte 65748 (subvention de fonctionnement).

Une somme de 1 585.50 € sera donc prélevée à ce compte pour la coopérative scolaire. Cette somme correspond à la participation de la commune de Wanquetin pour l'achat des chocolats de noël offerts aux ainés de la commune et joins au colis de noël.

Après discussion, les membres du conseil votent la dépense à l'unanimité.

4/ Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe que la trésorerie de St Pol sur Ternoise demande l'admission en non-valeur d'une dette concernant un administré pour la somme de 4.50 € relative au non-paiement d'une garderie de 2024.

Après discussion, les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité, pour cette admission en non-valeur afin d'annuler cette dette de 4.50 €.
Ils proposent ainsi de l'inscrire en non-valeur au budget 2025 au compte 6541.

5/ Demande de subvention de l'association « Wanquetin Running Club »

Madame CALESSE, Présidente de l'association « Wanquetin Running Club » et Monsieur BOULANGER, vice-Président sont venus nous présenter leur nouvelle association sportive qui est créée depuis Août dernier. Le but de cette association est de promouvoir le sport tel que la course à pied, la marche et l'athlétisme pour les jeunes et les adultes. A ce jour, l'association compte 85 adhérents dont 70 % sont des Wanquetinois.
Pour 2026, l'association a pour projet de faire une randonnée adultes/enfants dans le village le jour de la brocante en 2026. Pour cela elle demande une subvention afin de mener à bien ses futurs projets.

Après la présentation, il a été décidé de verser une subvention, dont le montant n'est à ce jour pas encore fixé. Celle-ci sera étudiée lors de l'étude du budget 2026.

6/ Divers

- Le colis des ainés est réitéré comme l'année dernière. Il a été présenté aux membres du conseil municipal. Monsieur BOUET-SAUVETERRE informe que cette année le nombre de colis est de 137 pour un coût de 47.20 € pour le colis double et 33.05 € pour le colis simple. A ce colis sera ajouté une boite de chocolats dont la commande a été faite auprès de la coopérative scolaire. La livraison des colis se fera à domicile le samedi 20 Décembre au matin.

- Les illuminations de noël dans les rues du village auront lieu le 15 décembre prochain et sera faite par la Société Accart.

- Monsieur BOUET-SAUVETERRE informe que les travaux du monument aux morts se terminent peu à peu. L'illumination sera réalisée prochainement. Un socle à la base du monument sera réalisé par l'entreprise PM Rénovation ainsi qu'une grille sera positionnée pour la diffusion de l'éclairage par la Sté Accart.

- Des devis ont été actés également auprès de l'entreprise T1 pour réaliser des traçages de passage piétons Rue d'Habarcq et Rue de la République et traçage pour le stationnement au parking de la Bascule. Ces travaux seront réalisés lorsque le temps pourra le permettre.

- Nous attendons également l'intervention de l'entreprise DUFFROY suite à un potelet abimé lors du passage d'un engin agricole et vérification et intervention sur les autres potelets dont le macadam commence à se soulever face à la mairie.

- Monsieur PENIN a rencontré l'entreprise SAS Vasseur Aurélien concernant la commercialisation des peupliers jouxtant le stade. Etant malades et dangereux, les peupliers seront abattus et d'autres essences d'arbres seront replantés. Après discussion, les membres du conseil autorisent Monsieur PENIN de poursuivre ce dossier.